



REMISE EN ÉTAT DE L'HUISNE DU BARRAGE DE PONTLIEUE À L'EPAU

- *Les acteurs*
- *Présentation du contexte et des objectifs de l'opération*
- *Présentation des aménagements par grands secteurs*
- *Cadre réglementaire*
- *Calendrier prévisionnel*

Les acteurs de l'opération

✓ *Le maître d'ouvrage :*



Contact : Hélène THOMAS

✓ *Le maître d'œuvre :*



Contact : François LAFFLY

✓ *Les partenaires financiers :*

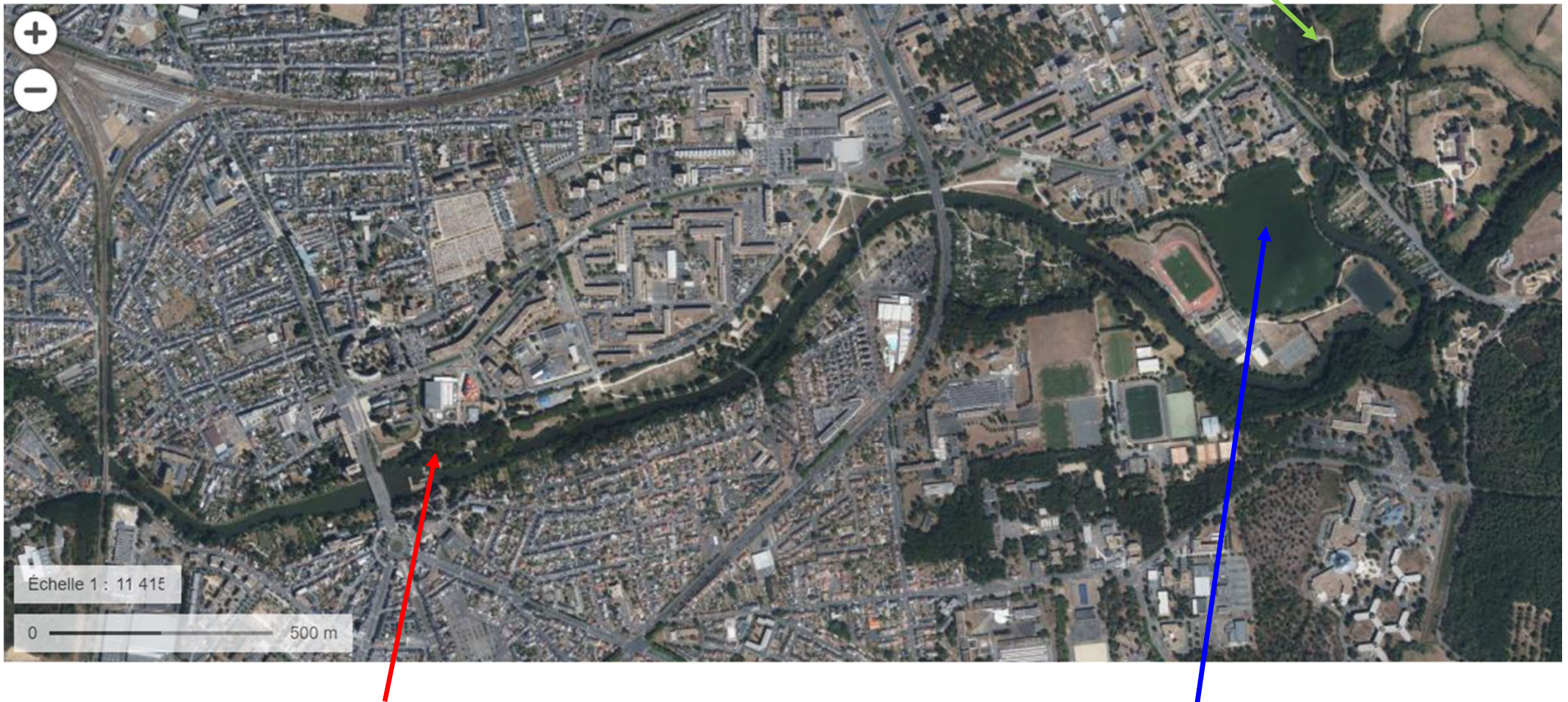


Établissement public du ministère
chargé du développement durable



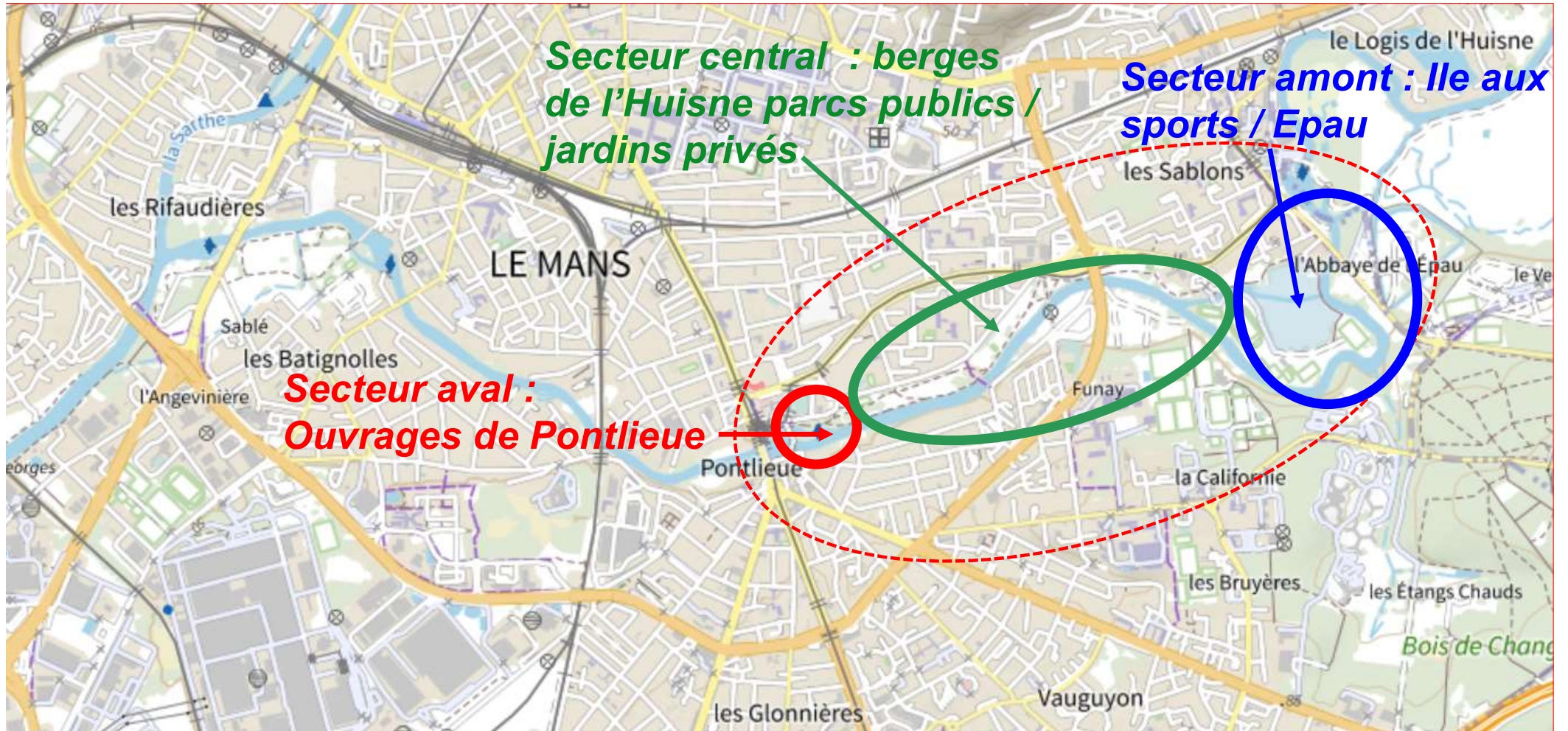
✓ *Les acteurs locaux : Associations, propriétaires, riverains, usagers...*

Barrage de l'Epau



Barrage de Pontlieue

Plan d'eau de l'île aux sports



Le contexte : Le barrage de Pontlieue et l'Huisne

- ✓ Le barrage doit être mis à la norme « continuité écologique » suivant la réglementation en vigueur qui concerne l'Huisne

Continuité écologique

=

Libre circulation des poissons + transit suffisant des sédiments



- ✓ Le barrage constitue un obstacle à la continuité écologique, ces ouvrages sont vétustes et pour certains non fonctionnels
- ✓ Son influence hydraulique remonte jusqu'au pied du barrage de l'Epau, incluant le plan d'eau de l'Île aux Sports
- ✓ Le barrage est neutre : il ne joue aucun rôle bénéfique en crues

Les objectifs : Le barrage et la rivière en amont

- ✓ **La solution retenue est celle de l'effacement hydraulique**
=
Démantèlement des organes (clapets + vannage + batardeaux + passes)

avec conservation des fondations, piles et passerelles, ainsi que du vieux pont
- ✓ **Le niveau à l'amont va s'abaisser, la rivière va retrouver un caractère plus courant**
- ✓ **L'effacement s'accompagne de mesures de protection du lit et des berges mises à nu en amont**

Les enjeux de l'opération

Enjeux sociaux paysagers :

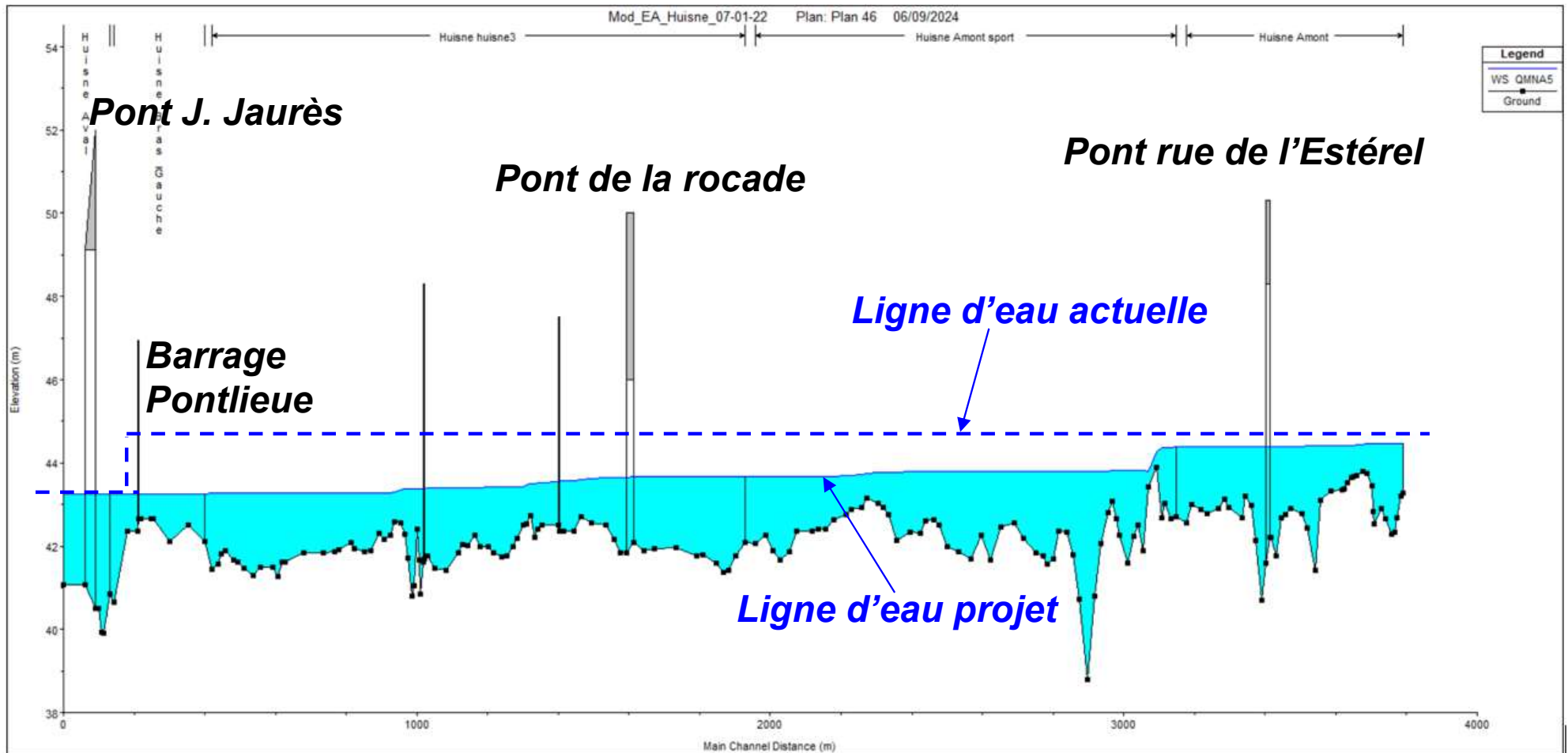
- ✓ *Jardins d'agrément privatifs essentiellement en rive gauche*
- ✓ *Parcs de loisirs et promenade en rive droite*
- ✓ *Prise en compte des activités de loisirs sur la rivière et le plan d'eau : pêche, canoë-kayak*

Enjeux écologiques :

- ✓ *Amélioration des fonctionnalités physiques et biologiques de l'Huisne*
- ✓ *Préservation du plan d'eau de l'île aux sports et de sa qualité*

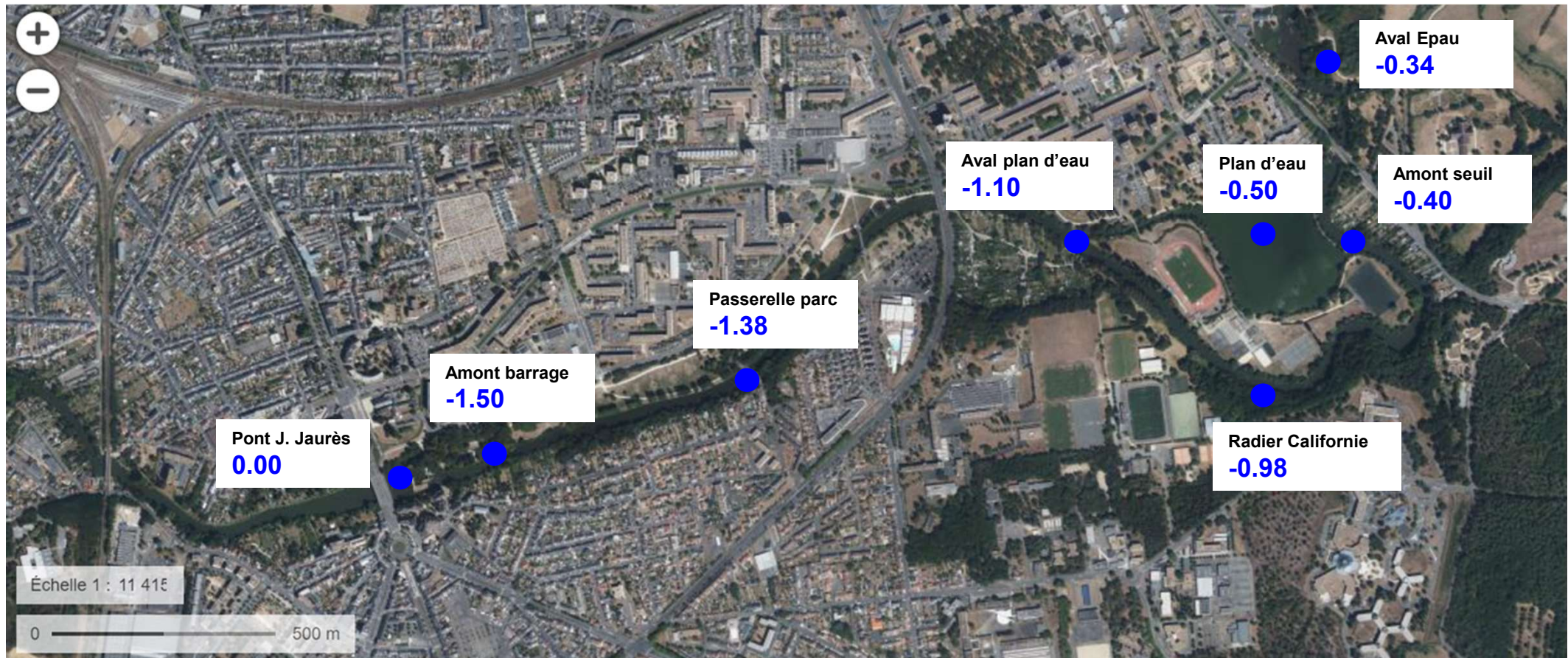
L'abaissement du niveau d'eau

- ✓ Abaissement sensible en basses et moyennes eaux
- ✓ Le secteur de Pontlieue reste sous influence du barrage aval (Gué Maulny)



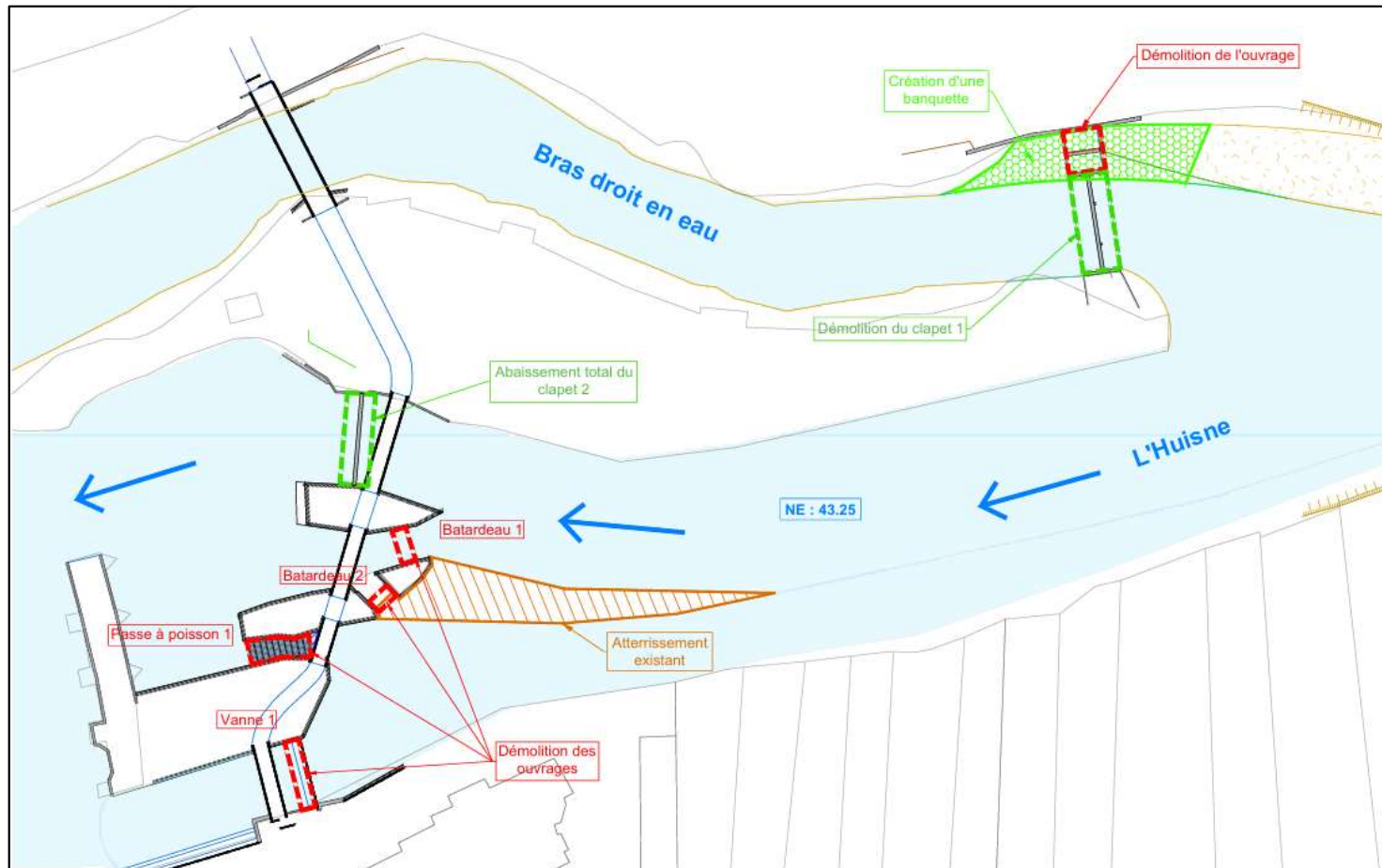
L'abaissement du niveau d'eau

- ✓ Abaissement sensible en basses et moyennes eaux
- ✓ Le secteur de Pontlieue reste sous influence du barrage aval (Gué Maulny)



Secteur aval (ouvrages de Pontlieue) :

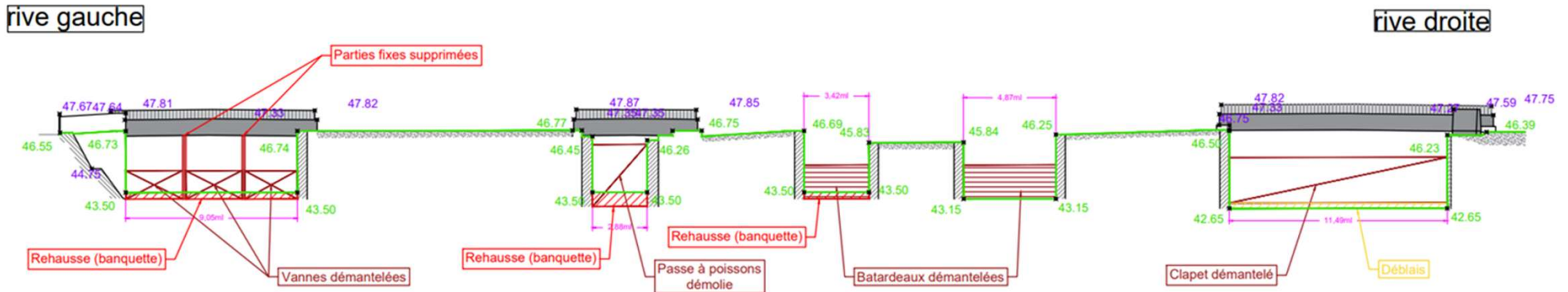
- ✓ Démantèlement des parties mobiles / démolition des parties fixes obsolètes / maintien des radiers
- ✓ Renaturation au niveau des banquettes amont Rives gauche (90 ml) et droite (40 ml)



Secteur aval (ouvrages de Pontlieue) :

- ✓ Démantèlement des parties mobiles / démolition des parties fixes obsolètes / maintien des radiers
- ✓ Renaturation au niveau des banquettes amont Rives gauche (90 ml) et droite (40 ml)

Vue globale / Côté Amont



Secteur aval (ouvrages de Pontlieue) :

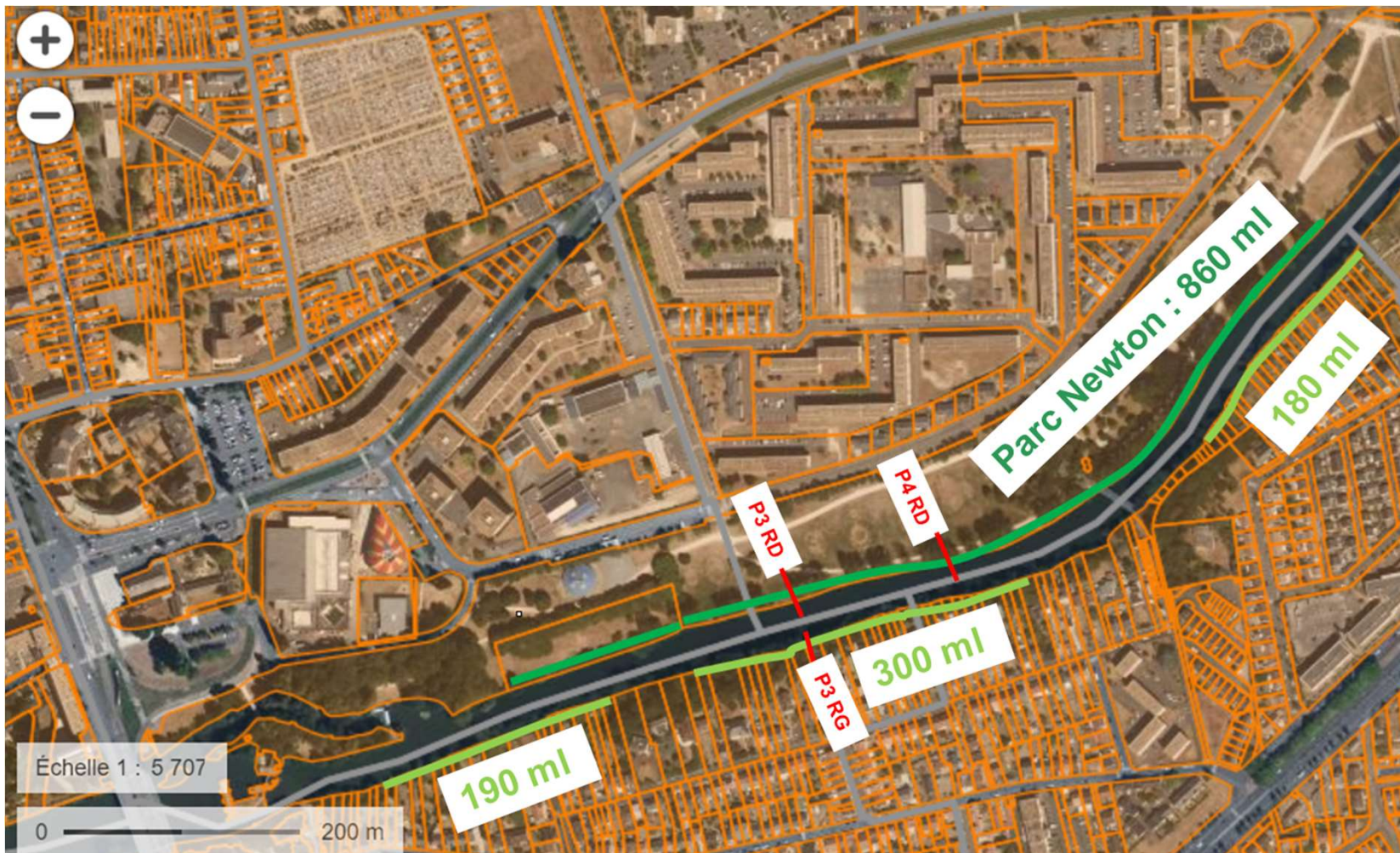


Secteur aval (ouvrages de Pontlieue) :



Secteur central (parcs publics et jardins privés) :

- ✓ Rive droite : reprofilage de berges en pente douce et renaturation (1020 ml en 2 secteurs)
- ✓ Rive gauche : confortement du pied des berges le nécessitant (1165 ml en 5 secteurs de jardins)



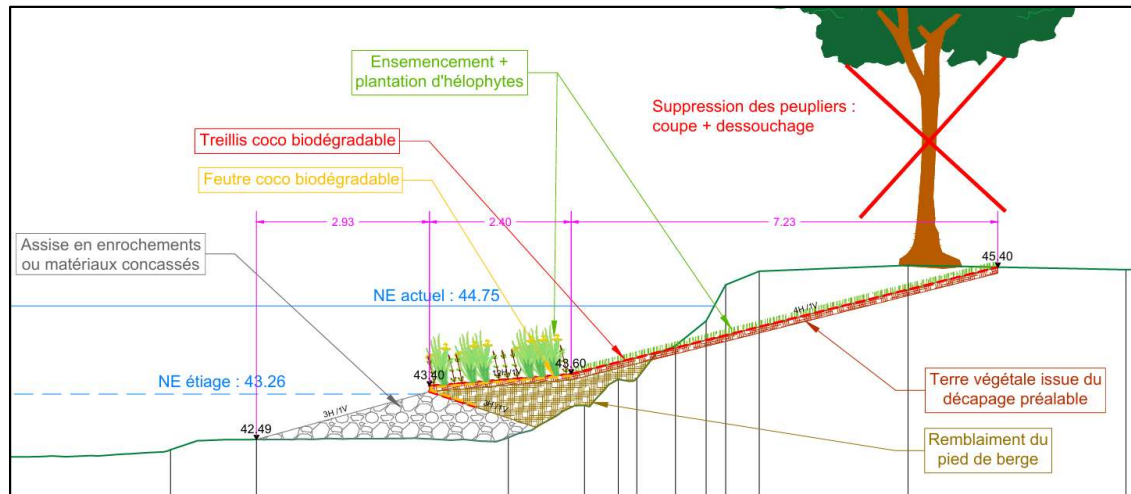
Secteur central (parcs publics et jardins privés) :

- ✓ Rive droite : reprofilage de berges en pente douce et renaturation (1020 ml en 2 secteurs)
- ✓ Rive gauche : confortement du pied des berges le nécessitant (1165 ml en 5 secteurs de jardins), sans intervention sur les protections de haut de berge

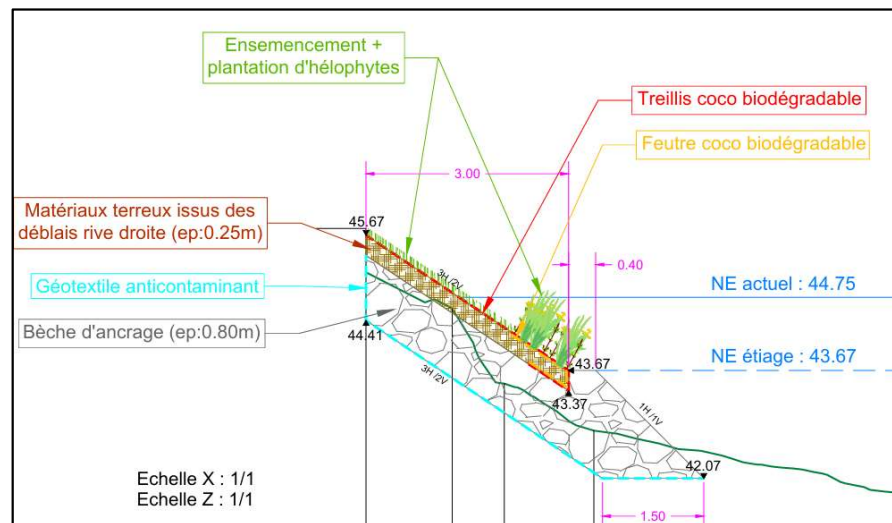


Secteur central (parcs publics et jardins privés) :

- ✓ Rive droite : reprofilage de berges en pente douce et renaturation (1020 ml en 2 secteurs)



- ✓ Rive gauche : confortement du pied des berges le nécessitant (1165 ml en 5 secteurs de jardins)



Secteur central (parcs publics et jardins privés) :



Secteur central (parcs publics et jardins privés) :



Secteur central (parcs publics et jardins privés) :



Secteur central (parcs publics et jardins privés) :



Les aménagements prévus

Secteur central (parcs publics et jardins privés) :



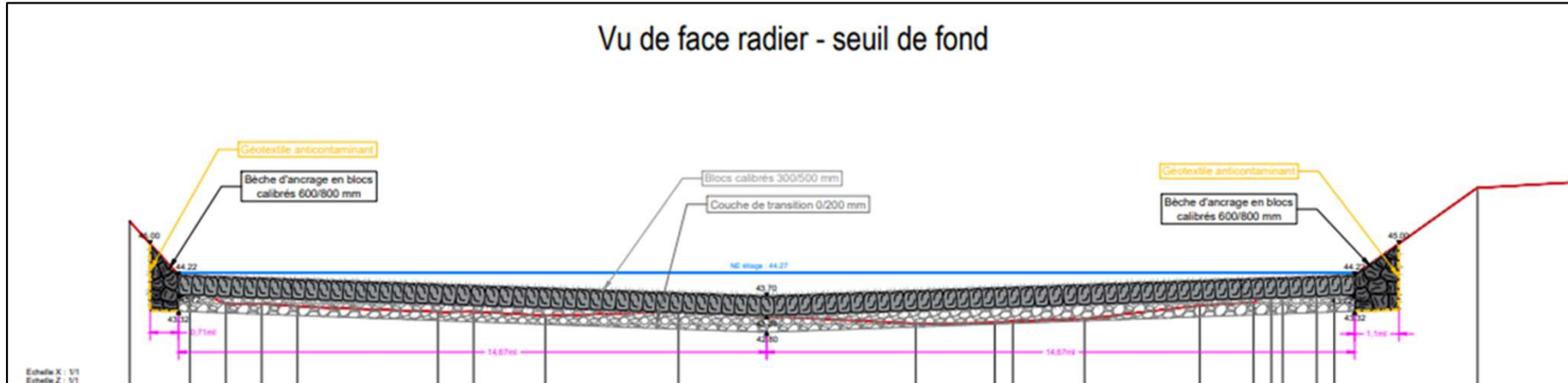
Secteur amont (Ile aux Sports et Epau) :

- ✓ Création d'un seuil de fond/radier pour contrôle de la prise vers le plan d'eau
- ✓ Création d'ouvrages de régulation au niveau du plan d'eau
- ✓ Rive gauche : confortement des berges le nécessitant, sans intervention sur les protections de haut de berge (300 ml en 3 secteurs)

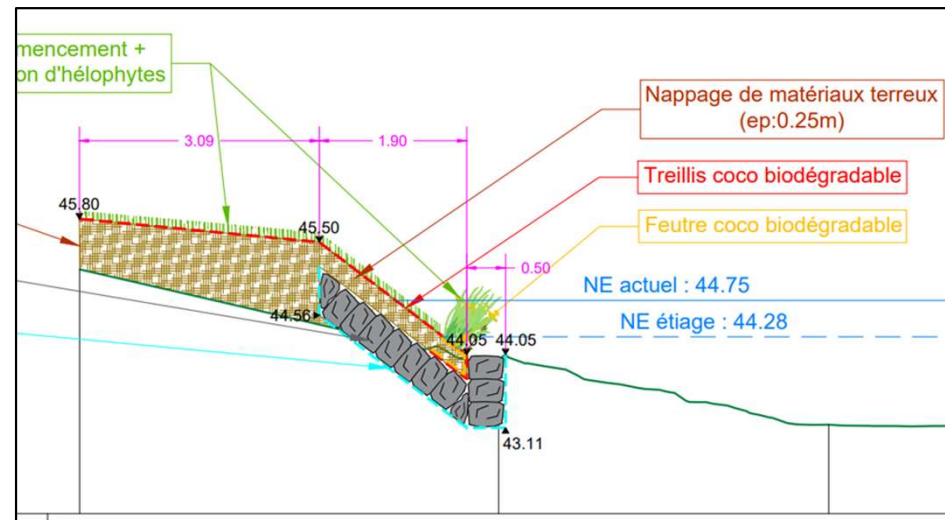
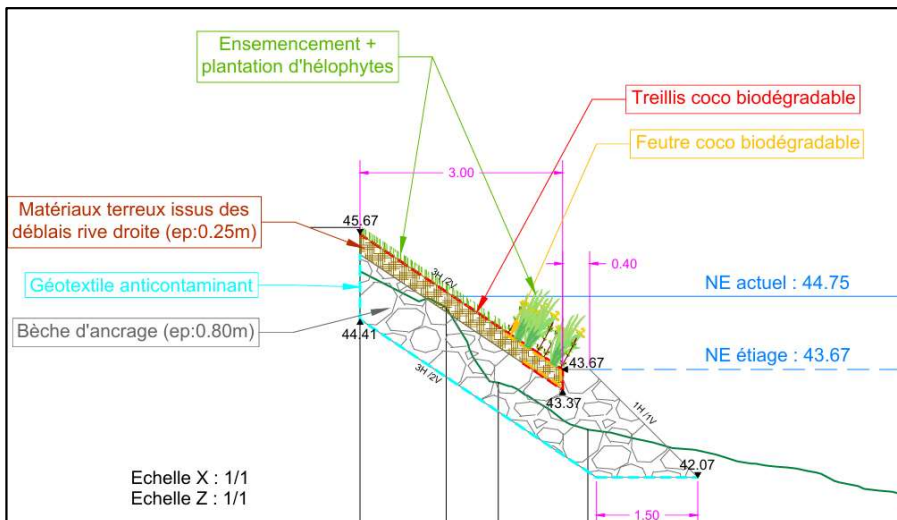


Secteur amont (Ile aux Sports et Epau) :

- ✓ Création d'un seuil de fond/radier pour contrôle de la prise vers le plan d'eau



- ✓ Rive gauche : confortement du pied des berges le nécessitant (300 ml en 3 secteurs)



Les aménagements prévus

Secteur amont (Ile aux Sports et Epau) :



Secteur amont (Ile aux Sports et Epau) :



Les aménagements prévus

Exemple de seuil similaire, sur l'Huisne à Villaines-la-Gonais (travaux SINBIO SCOP 2019) :



La procédure réglementaire

Rappels importants :

- ✓ *L'Huisne est un **cours d'eau non domanial**, non cadastré*
- ✓ *Les riverains sont propriétaires des rives **jusqu'à la moitié du cours d'eau***

L'opération doit faire l'objet des procédures suivantes :

- ✓ *une **autorisation loi sur l'eau** au titre du Code de l'Environnement .*
- ✓ *une **déclaration d'intérêt général** car une partie des aménagements sont réalisés sur propriétés privées*

La DDT de la Sarthe, en charge de la police de l'eau, pilote la procédure.

Le calendrier prévisionnel d'opération

<i>Etapes</i>	<i>Echéances</i>
<i>Conception projet et DCE travaux</i>	Automne 2024 – Printemps 2025
<i>Procédure réglementaire</i>	Automne 2024 – Automne 2025
<i>Consultation et choix des entreprises</i>	Printemps 2025 – Automne 2025
<i>Travaux barrage de Pontlieue et plan d'eau de l'île aux sports</i>	Printemps 2026 – Automne 2026
<i>Travaux protection des berges</i>	Printemps 2027 – Automne 2027

Echanges avec les participants

